

Représentants des employeurs

- UNGE (Présent)
- FENIGS (Présent)
- CSNGT (Présent)
- UNTEC (Présent)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU FNCB-CFDT (Présent)
- FGFO CONSTRUCTION (Présent)
- FNSCBA CGT (Absent)
- CFE-CGC (Absent)

**RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE LA
NEGOCIATION ET DE L'INTERPRETATION DE LA FIIAC DU 12 FEVRIER 2020**

Chez APGTP 54 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
II.	VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI FILAC DU 22 JANVIER 2020.....	3
III.	ACTIVITÉ DE LA COPRESIDENCE	3
IV.	POINT CPNEFP FILAC.....	3
V.	ACCORD CONTRAT DE CHANTIER.....	4
VI.	CCN COMMUNES AUX 2 BRANCHES – VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE.....	4
VII.	CCN COMMUNES AUX 2 BRANCHES- RELATION INDIVIDUELLE DE TRAVAIL	4

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI DU 12 FÉVRIER 2020 APPROUVÉ

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

Approbation à l'unanimité

II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DECISIONS CPPNI FIIAC DU 22 JANVIER 2020

DECISION

Approbation à l'unanimité

III. ACTIVITE DE LA COPRESIDENCE

DECISION

Les partenaires sociaux s'expriment sur la Lettre Ouverte adressée par FO, CGC, CFTC aux signataires de l'accord FIIAC.

Les partenaires sociaux s'expriment sur l'opposition faite à l'accord 100 % Santé par FO, CGC, CFTC.

La coprésidence porte à la connaissance des partenaires sociaux les fiches de sécurité mises à jour transmises par l'APGTP début de cette semaine et prendra l'attache de l'association pour identifier le circuit de décision et faire prendre le relais par la CPPNI FIIAC.

Les partenaires sociaux confirment leur intérêt à la mise à jour de ces fiches. Les représentants des économistes sont intéressés par cette démarche.

IV. POINT CPNEFP FIIAC

DECISION

La coprésidence CPNEFP signale une meilleure prise en compte des demandes adressées à ATLAS depuis quelques semaines.

V. ACCORD CONTRAT DE CHANTIER

DECISION

Les partenaires sociaux sont unanimement d'accord pour travailler sur le tableau de calcul des rémunérations fourni par l'UNTEC et travailler sur les derniers articles en suspens. (cf Relevé des décisions du 13-11-2019.)

VI. CCN COMMUNES AUX 2 BRANCHES – VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

DECISION

Les partenaires sociaux adoptent la méthode suivante :

Partir du sommaire de l'étude Barthelemy. Il conviendra également de se conformer à l'article 4 de l'accord de fusion volontaire qui précise la méthode de négociation.

Y intégrer les dispositions de la CCN Economistes

Comparer les dispositions de la CCN Géomètres

En cours, et à poursuivre à la prochaine CPPNI du 4 mars 2020

La coprésidence demande à chaque organisation de préparer leurs propositions sur les points à étudier de la nouvelle CCN

VII. CCN COMMUNES AUX 2 BRANCHES- RELATION INDIVIDUELLE DE TRAVAIL

DECISION

Report à la CPPNI du 4 mars 2020

ORDRE DU JOUR DE LA CPPNI DU 4 MARS 2020

- I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CPPNI DU 12 FEVRIER 2020
- III. ACTIVITÉ DE LA COPRESIDENCE
- IV. POINTS CPNEFP
- V. ACCORD CONTRAT DE CHANTIER
- VI. CCN COMMUNE AUX 2 BRANCHES VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE
- VII. CCN COMMUNES AUX 2 BRANCHES- RELATION INDIVIDUELLE DE TRAVAIL